

# Cgos infos



Du jeudi 1er décembre au jeudi 8 décembre 2022 vous allez élire vos représentants au Comité Social d'Établissement (CSE). Du résultat de ce scrutin va dépendre la représentativité de la CGT au CGOS.

Les instances représentatives du CGOS, tant nationales que régionales sont paritaires (*moitié de Directeurs et moitié de représentants*

*syndicaux*). Actuellement pour notre région 3 représentants CGT sont mandatés.

**La CGT revendique, depuis sa création, que le CGOS soit uniquement géré par des salarié.e.s élu.e.s comme dans les comités d'entreprise du secteur privé.**

Les fonds du CGOS sont alimentés par une contribution versée par les établissements correspondant à 1,5 % de nos salaires plafonnés (au-delà de 2 371,66 € brut la cotisation reste fixe). Ces fonds sont redistribués sous forme de prestations et d'actions.

**La CGT revendique le déplafonnement et l'augmentation de la contribution à hauteur de 3%, afin que les hospitaliers et les retraités-ées puissent bénéficier :**

- ▶ D'un abondement plus important en matière de vacances, loisirs et culture;
- ▶ D'aides et secours plus importants, en cas de graves difficultés financières.

**Les conditions de travail dégradées et la baisse massive du pouvoir d'achat entraînent une explosion des demandes d'aides.**

**Pour rappel :** Plus de la moitié des cotisations est consacrée au complément maladie et à la prestation études (P.E.E.F.).

**Pour la CGT, l'accès aux vacances et aux activités socioculturelles et sportives n'est pas un luxe mais un droit pour tous !**

L'action de la CGT a permis la mise en place de vacances sociales, appelées aussi vacances spéciales ou Coup de cœur qui, fortement subventionnées permettent d'avoir évidemment des tarifs très faibles en fonction des tranches de QF (quotient familial) et présentent une grande attractivité pour l'ensemble des hospitaliers. Elle a aussi permis pour 2022 notamment la mise en place des tickets cinéma.

**Les nouveautés pour 2023 :**

- *Elargissement de la prestation vacances adultes et famille, le CGOS prendra en compte les transports collectifs (avion, bateau, bus, train).*
- *Désormais les retraités peuvent bénéficier des chèques vacances ainsi que la prestations sport, loisirs, culture adulte.*
- *Coup de cœur 2023 :*  
*Un court séjour dans une capitale européenne a été retenu (Rome).*  
*Reconduction des courts séjours Balnéo (Vichy et Vittel)*

**POUR LA DEFENSE DE VOS INTERETS AU C.G.O.S.**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

**JE VOTE C.G.T.**

